

Chronique de La Seyne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre

La séance est ouverte à 17 h. 30 par M. Mizen. M. Luckas, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal. Sont présents 18 conseillers. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après une observation de M. Fouque au sujet du relèvement du prix de l'électricité. Des demandes d'allocation reçoivent divers avis. La ville s'est assurée au sujet des accidents qui auraient pu se produire à la garderie d'enfants. La somme de 50 fr. est votée à cet effet.

Une demande de jeux à tenir aux Sabliettes par M. Labrosse reçoit un avis favorable et le même cahier des charges que celui imposé au Casino de Tamaris le sera au Casino des Sabliettes. M. Gien, ancien garde champêtre, sollicite une gratification de 700 fr., représentant les sommes versées à la caisse des retraites. La commission des finances examinera la question. Une somme de 300 fr. qui avait été allouée en faveur de la clinique ouvrière, faisant retour à la mairie, sera affectée aux frais de la garderie. M. le maire demande au conseil d'apporter de nouvelles modifications aux halles des tramways.

La suppression de l'octroi. — M. Lemaître